

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2005 À 20 HEURES 30

Convocation du 28 juin 2005.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi douze juillet deux mil cinq à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : MM. TISSANDIER, CHIRON, TARRIT, CLÉMOT, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

Absents excusés : Mme BRÉARD, MM MONNEAU (qui a donné pouvoir à M. TISSANDIER) et GUÉLIN.

M. ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 7 juin 2005 est adopté à l'unanimité.

CARTE COMMUNALE

Un point a été fait par Monsieur Lionel LABBÉ (Cabinet CREA) en présence de Monsieur Paul FRESNEAU, Subdivisionnaire DDE.

Au rythme actuel moyen du nombre de permis de construire délivrés sur la commune de ROUFFIAC (5 par an) et en fonction de la surface moyenne utilisée (1200 m²), il faut prévoir une surface de 6 hectares sur 10 ans qui sera mutée de culture en habitation. Compte tenu du rapport habituel entre surface et surface disponible (rétention foncière), il faut prévoir d'affecter une surface d'environ 18 hectares à la construction.

Cette surface théorique de 18 hectares doit s'accommoder des contraintes liées aux zones inondables, aux surfaces à vocation uniquement agricole et à la présence d'un réseau d'assainissement et surtout des réseaux EDF et eau potable.

Ces dernières contraintes ont été clairement rappelées par M. Fresneau. Il a également rappelé que la commune de Rouffiac se devait de se doter d'un document d'urbanisme tel que celui envisagé aujourd'hui. Il est en effet hors de question que chaque future demande de certificat d'urbanisme fasse l'objet d'une dérogation comme il est aujourd'hui.

Monsieur Labbé a présenté le découpage envisagé par la commission assistée du technicien de son cabinet. Il en ressort une trop grande permissivité dans l'ouverture à

l'urbanisme tant en surface qu'en niveau d'équipement préalable. Cette constatation est validée et confirmée par Monsieur Fresneau. A la demande de ce dernier, le Cabinet CREA devra présenter pour début septembre une carte communale qui devra répondre au code de l'urbanisme, notamment à l'article L 123.1 (équilibre entre développement urbain et protection des zones agricoles et naturelles, mixité des usages, prise en compte des risques, protection de l'environnement).

Afin de prendre toutes garanties avant d'engager cette nouvelle étude, il a été décidé de rencontrer la chambre d'agriculture d'ici fin juillet.

SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Le Conseil Général a organisé, le 17 juin en soirée, une réunion sur le sujet à la salle des fêtes de PLASSAC à l'attention des communes du canton de PONS. La quasi-totalité (90 %) des communes était représentée par les secrétaires de mairie, le reste par un élu.

Joël Arnaud fait le compte rendu de cette réunion. Le logiciel prévu ressemble de très près à celui diffusé par le Syndicat Informatique. Et pour cause, c'est ce même syndicat qui est chargé de l'écriture du logiciel.

L'accès, via INTERNET, au logiciel du Conseil Général sera gratuit car il sera hébergé sur son ordinateur, le Conseil Général prenant en charge les mises à jour des données. Néanmoins, il sera possible qu'une commune travaille en nomade (sur son site) avec le logiciel du Conseil Général. Dans ce cas, il faudra acheter le logiciel (aux environs de 600 €) et assurer les mises à jour du cadastre sur ses propres données. A priori, aucune commune n'envisage cette solution.

Pour le moment, seul le cadastre sera disponible en attendant de pouvoir intégrer la photo aérienne et l'ensemble des réseaux publics (EDF, Télécom et eau) et privés (Eclairage public).

En conclusion, il faut savoir que le logiciel actuel du Syndicat Informatique auquel de nombreuses communes, dont ROUFFIAC, ont souscrit, est certes payant mais provisoire, "détail" qui n'a jamais été annoncé, lors des réunions de présentation.

La disponibilité du logiciel est prévue courant 2006. D'ici là, il faudra que les systèmes informatiques des communes soient mis à niveau (investissement à prévoir), version XP obligatoire.

La réunion s'est achevée par une démonstration du logiciel sur les données de la commune d'AVY. L'intervenante du Conseil Général a confirmé que le cadastre version papier ne serait plus disponible dès la fin 2005.

SYNDICAT MIXTE

Réunion du 13/06/2005 (Réunion plénière)

Joël Arnaud fait le compte rendu de cette réunion.

→ Monsieur Michel CELERIER confirme sa démission en tant que Président.

→ Monsieur Le Président fait le point sur l'étude relative au transfert éventuel du personnel du Syndicat Mixte à la Communauté de Communes du Pays Santon à partir du 1^{er} janvier 2006. Ce projet fera l'objet d'une présentation au personnel et d'une étude financière de la part des services de la CdC. Aucune décision ne pourra être prise sans l'accord explicite de toutes les instances concernées (La CdC, le Syndicat Mixte, les municipalités et le personnel).

→ Monsieur Le Président fait état du besoin financier de 9 700 € afin de remplacer la structure de jeu de la cour de l'école et de mettre en œuvre le câblage du réseau dans le cadre de plan AIRE (Aménagement pour l'Informatisation en Réseau dans les Ecoles). Trois banques ont été sollicitées. Après avoir ouï et discuté des propositions, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'investissement et autorise Monsieur Le Président du Syndicat Mixte à signer tous documents utiles auprès de la banque (CA).

→ Mise à jour de la tarification :

- CLSH et garderie sans changement.
- Cantine = + 2 % (Dans la limite autorisée)

→ Le contrat de Lydia SLANKA, secrétaire du Syndicat Mixte, est reconduit sous forme d'un CAE (Contrat d'accompagnement dans l'Emploi). Ce contrat est prévu pour 6 mois, renouvelable 1 seule fois, et aidé par l'Etat.

→ La prévision des effectifs scolaires pour l'année prochaine est de 120 élèves, dont 42 issus de Rouffiac.

Réunion du 20/06/2005 (Conseil d'école)

Joël Arnaud fait le compte rendu de cette réunion.

Le nouveau projet se décline ainsi :

- Perfectionner la lecture (Développer l'envie de lire, découvrir les métiers du livre).
- Gérer l'hétérogénéité de la classe (Intégrer les élèves à comportement difficile).
- Développer les attitudes sur le développement durable (Gestion des déchets ménagers, organiser un samedi matin sans voiture, visiter la maison de la forêt à Montendre).

➔ Election des représentants de parents au conseil d'école. Cette élection aura lieu un samedi matin d'octobre.

➔ Modification de l'équipe enseignante : Mle Hélène LARGEASSE est remplacée par Mle Angéline MORAND et Madame CLAIR reprend à temps complet.

Réunion du 30/06/2005 (Réunion du personnel)

Joël Arnaud fait le compte rendu de cette réunion.

Madame GAUYACQ (Responsable du service d'éducation de la CdC du Pays Santon) présente le projet d'un rattachement du personnel à la CdC. Chaque employée a pu comparer son activité et le salaire qu'elle aurait eu si elle avait été rattachée à la CdC depuis le 1^{er} janvier 2005 avec sa situation réelle d'aujourd'hui.

Il a été rappelé que, avant de signer quoique ce soit, il faudra obtenir l'accord de toutes les parties concernées.

VISITE DU DIRECTEUR DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Monsieur Le Maire fait le compte rendu de cette rencontre qui a eu lieu le 21 juin 2005.

Monsieur Le Directeur des Archives Départementales a fait un bref rappel des 6 rencontres passées (1878, 1891, 1927, 1995, 2001 et 2005). Suite à cette visite, il a été décidé la destruction de documents administratifs devenus obsolètes.

Compte tenu de l'état de vétusté et de délabrement des documents relatifs au cadastre Napoléon et des registres paroissiaux (1614/1793) et surtout de l'obligation faite au détenteur de tels documents d'en assurer la restauration (coût prohibitif), Monsieur Le Maire a émis le souhait de transférer ces documents aux Archives Départementales. Ce service a les moyens techniques et financiers d'en assurer la pérennité.

De même, les registres d'état civil de 1793 à 1902 et les registres des délibérations de 1867 à 1958 pourraient profiter du traitement d'archivage et de restauration.

Certains conseillers ont souhaité conserver ces documents dans les locaux de la Mairie de Rouffiac.

Etant donné le nombre de conseillers absents ce jour, la question sera mise au vote à la prochaine réunion.

PROJET ÉDUCATIF LOCAL SUR LE CANTON DE PONS

La communauté de communes de la région de Pons a organisé le 7 juin dernier une réunion de réflexion sur une action cantonale dans le cadre d'une politique éducative de l'enfance.

Messieurs Tissandier et Arnaud ont été désignés pour participer à de futures réunions de travail.

SDEER : ADHÉSION DE 10 COMMUNES

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Électrification de l'Ile de Ré a été dissout par arrêté préfectoral.

Les 10 communes adhérentes ont approuvé ces décisions et adopté une délibération décidant une adhésion directe au Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Électrification qui se prononce favorablement sur ces 10 adhésions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur l'adhésion au Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime des communes suivantes : Ars-en-Ré, Le Bois-Plage-en-Ré, La Couarde-sur-Mer, La Flotte, Loix, Les Portes-en-Ré, Rivedoux-Plage, St-Clément-des-Baleines, Ste-Marie-de-Ré et St-Martin-de-Ré.

SDEER : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime sont définis par arrêté préfectoral n° 03-374 DRCLAJ-B2 en date du 17/02/2003.

Lors de sa réunion du 25 mars 2005, le Comité du Syndicat d'Électrification a décidé de modifier ses statuts afin de permettre de poursuivre l'offre de remboursements échelonnés proposée aux communes en matière de travaux neufs d'éclairage public et de génie civil télécom.

Monsieur le Maire donne lecture de cette modification qui consiste à compléter, comme suit, l'article 6 - budget et comptabilité- des statuts :

Les participations financières dues par les communes au Syndicat, au titre des investissements qu'il réalise pour leur compte, font l'objet de remboursements immédiats ou échelonnés dont les conditions sont définies par délibérations concordantes du Syndicat et des communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime tel qu'il a été voté par son comité le 25 mars 2005.

BLASON

Lors de la réunion du 1^{er} mars 2005, il avait été évoqué l'adoption, pour la commune, d'un blason reprenant les armoiries de la famille MOYNE, seigneurs de Fléac, de l'Épineuil et de Rouffiac dont l'un des représentants, Pierre-Charles MOYNE est enterré en l'Église de notre village. A cet effet, le projet de blason avait été soumis à la Commission Nationale d'Héraldique qui, après avoir félicité le travail de recherche effectué par la commune pour se doter d'un blason conforme aux règles héraldiques, a rendu son avis le 24 juin dernier et préconisé 2 propositions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a suivi le conseil de la commission, à savoir de conserver les couleurs données par Riestap, dans son armorial, aux armes de la famille Moyne "d'or, au rencontre de buffle, de gueules bouclé du même et surmonté d'une étoile d'azur" (soit pour les non-initiés, les couleurs suivantes : fond or, tête rouge et étoile azur) et adopte pour blason de Rouffiac :



Aucune charge n'est à prévoir. Ce blason pourra être apposé en entête des courriers et enveloppes et figurer sur tous supports à toutes fins utiles.

QUESTION DIVERSES

→ Avancement du chantier de l'assainissement.

Le chantier se déroule conformément au planning annoncé en début d'opération. Le conseil municipal a accepté à l'unanimité la pose d'un compteur EDF à l'atelier.

Le document de conclusion de l'enquête publique relative au rejet des eaux issues de la station de traitement des eaux usées est disponible en mairie.

Compte tenu de l'état du revêtement de la rue de la Charente, le conseil doit prendre un arrêté de limitation de vitesse à 30 km à l'heure. Se mettre en rapport avec la DDE pour la pose de panneaux.

→ Pose de 2 miroirs.

Les miroirs sont en attente de pose en mairie. La pose est à la charge de la DDE.

➔ INTERNET.

Joël Arnaud devra organiser une réunion de travail avec le Syndicat Informatique pour définir les conditions techniques d'installation de l'Internet à haut débit (ADSL) à la mairie.

➔ Panneau STOP.

Monsieur Jean Clémot a souhaité l'installation d'un panneau STOP sur le grand chemin Chaussée à l'intersection avec la rue du Grand Loubet. Conseil sera demandé à la DDE avant toute décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 30.

Signatures :

J. TISSANDIER

C. CHIRON

J. TISSANDIER (pour P. MONNEAU)

J. TARRIT

J. ARNAUD

JB CLÉMOT

D. MUSSEAU

E. MARTINAUD